

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	07 janvier 2020	<b>Séance du : 29 janvier 2020</b>
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 janvier, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	Votes : <b>33</b>	
Présents : 26	Pour : 33	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan). Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

**Objet : Ressources humaines - Convention de mise à disposition de Madame SALES Sylvie avec la commune de FONTÈS**

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire de renouveler la convention de mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontais de Madame SALES Sylvie par la commune de Fontès.

Il précise que Madame SALES Sylvie est mise à disposition pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 durant les périodes scolaires pour un volume horaire annuel de 150 heures afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) de Fontès selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Fontès, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

Il ajoute que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant au volume horaire annuel de cet agent sera remboursé par la Communauté de communes du Clermontais à la commune de Fontès, sur présentation d'un titre de recette annuel.

Monsieur COSTE propose d'approuver la convention de mise à disposition présentée en annexe.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 22 janvier 2020.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de Madame SALES Sylvie par la commune de Fontès pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 durant les périodes scolaires pour un volume horaire annuel de 150 heures, réajustable après accord des parties selon les besoins du service, telle que présentée en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top edge and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a sunburst above their head.

Jean-Claude LACROIX